

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Quatrième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 22-23 mars 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur ont été assignées****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document rend compte des progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Les principales activités menées par les groupes de travail depuis la dernière réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier y sont exposées. On y traite également de l'état d'avancement des documents d'appui au projet de feuille de route, dont les listes récapitulatives des insuffisances juridiques et techniques et le document relatif à un dispositif de reconnaissance mutuelle, ainsi que du plan de travail de la cinquième réunion des groupes de travail, prévue les 20 et 21 mars 2018.

I. Progrès accomplis

1. Depuis la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, tenue en mars 2017, le Groupe de travail technique, conformément à son mandat, a continué de diriger les travaux concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment les documents d'appui (tableau 1), en coopération avec le Groupe de travail juridique¹.

* ESCAP/PTA/IISG/2018/L.1.

** Nouveau tirage pour raisons techniques (29 janvier 2018) ; document publié précédemment sous la cote E/ESCAP/PTA/IISG(4)/2.

¹ On trouvera la version du projet de feuille de route mise à jour lors de la quatrième réunion des groupes de travail juridique et technique à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/fourth-meeting-interim-intergovernmental-steering-group-cross-border-paperless-trade.

Tableau 1
Documents d'appui

<i>Documents d'appui</i>	<i>Articles pertinents de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique</i>
Guide sur la façon de mettre en place ou d'améliorer des systèmes de commerce sans papier, dans le respect des principes généraux	Article 5 : Principes généraux
Modèle pour l'élaboration d'un cadre directeur national satisfaisant	Article 6 : Cadre directeur national, environnement juridique national favorable et comité pour le commerce sans papier
Dispositif de reconnaissance mutuelle pour les données et documents sous forme électronique relatifs au commerce	Article 8 : Reconnaissance mutuelle transfrontière des données et documents sous forme électronique relatifs au commerce
Stratégie/cadre d'application des normes internationales	Article 9 : Normes internationales pour l'échange des données et documents sous forme électronique relatifs au commerce
Projet de mandat et de règlement intérieur du Conseil du commerce sans papier et du Comité permanent	Article 11 : Dispositions institutionnelles
Cadres juridiques internationaux et meilleures pratiques concernant le commerce transfrontière sans papier	Article 6 : Cadre directeur national, environnement juridique national favorable et comité pour le commerce sans papier et Article 10 : Rapport avec d'autres instruments juridiques permettant le commerce transfrontière sans papier
Liste récapitulative des insuffisances techniques	Article 12 : Plan d'action
Liste récapitulative des insuffisances juridiques	Article 12 : Plan d'action
Modèle pour plan d'action particulier	Article 12 : Plan d'action
Carte de référence sur le commerce transfrontière sans papier	Article 13 : Projets pilotes et mise en commun des enseignements tirés
Stratégie de renforcement des capacités	Article 14 : Renforcement des capacités

2. Le Groupe de travail technique a tenu cinq réunions virtuelles, une tous les deux mois, depuis la troisième réunion du Groupe directeur en mars 2017, grâce au dispositif de téléconférence en ligne mis à disposition par le secrétariat (tableau 2). Lors de ses réunions virtuelles, le Groupe de travail technique s'est centré sur l'élaboration d'une note de référence concernant un dispositif de reconnaissance mutuelle pour les données et documents sous forme électronique relatifs au commerce, comprenant un examen du rôle de la confiance dans la reconnaissance mutuelle et un bilan de l'action antérieure et en cours, et sur les modèles et options possibles pour ce dispositif.

Tableau 2

Réunions virtuelles du Groupe de travail technique

<i>Réunions virtuelles</i>	<i>Dates</i>
17 ^e réunion	24 mai 2017
18 ^e réunion	9 août 2017
19 ^e réunion	11 octobre 2017
20 ^e réunion	13 décembre 2017
21 ^e réunion	14 février 2018

3. Les groupes de travail juridique et technique tiendront leur cinquième réunion mixte à Bangkok les 20 et 21 mars 2018, en vue de poursuivre l'élaboration du projet de feuille de route et des documents complémentaires qui s'y rapportent. La réunion débutera par une séance conjointe des deux groupes de travail, suivie de séances en groupe restreint, et s'achèvera par une autre séance conjointe qui permettra de coordonner efficacement les travaux.

4. Lors de leur cinquième réunion, les groupes de travail viseront à achever les listes récapitulatives des insuffisances juridiques et techniques, dont pourront se servir les parties prenantes désireuses d'évaluer l'état de préparation national au commerce transfrontière sans papier. Ils débattront également d'un dispositif de reconnaissance mutuelle sur la base de la note de référence et mettront en commun les données d'expérience concernant les initiatives et projets pilotes relatifs au commerce transfrontière sans papier, notamment les problèmes rencontrés et les enseignements tirés.

5. Les progrès accomplis par les groupes de travail lors de leur cinquième réunion seront présentés à la quatrième réunion du Groupe directeur.

II. Mesures soumises à l'examen du Groupe directeur

6. Le Groupe directeur pourrait envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Prendre note des progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ;

b) Donner de nouvelles orientations aux groupes de travail juridique et technique pour l'exécution des tâches qui leur ont été confiées.